

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 63 Subvention (18.500 euros) à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (12e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.500 euros est attribuée à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) domiciliée 24, rue du Charolais (12e) (SIMPA 21741 / dossier 2018-04343) au titre de l'exercice 2018 et Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annexée.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO